

ABBEVILLE



De belles paroles

Des lycéens ont participé à un concours d'expression orale organisé par le Rotary. Une bonne expérience. Page 11

FOOTBALL



Un trophée bien mérité

Attaquante vedette du SC Abbeville et de l'équipe nationale U17, Marie-Charlotte Léger s'est vue attribuer le trophée du Vimeu. Page 16

COMPTOIR AMBIEN

MONNAIES OR & ARGENT
Monnaies et billets de collection

METEAUX PRÉCIEUX
(Bijoux même cassés, Or dentaire, Lingots)

PAIEMENT IMMÉDIAT

Expertise et Estimation Gratuite

Mardi, jeudi et vendredi 9h - 12h30 et 14h - 17h30 • Mercredi 14h - 17h30 • Samedi 10h - 12h30

5, rue Gontier-Patin - 80100 Abbeville
03.22.27.85.51 / 06.25.72.20.22

LE CROTOY

Haro contre la bâtisse de La Poste

Des habitants s'opposent au projet de construction d'un immeuble, en centre-ville, devant abriter La Poste et des logements. Des recours ont été déposés au tribunal administratif.

Après avoir défendu la villa La Muchée l'été dernier (lire encadré ci-dessous), menacée de démolition pour laisser la place à un immeuble, un collectif de Crotois poursuit son action en créant une association : Le Crotoy préservé et authentique (LCPA), qui a notamment pour objectif de sauver l'architecture du village de pêcheurs. Depuis la fin de l'année dernière, des habitants du Crotoy et des membres de cette association se mobilisent contre un projet de construction d'immeuble, à l'angle des rues de la Porte du Pont et de la Prison Jeanne d'Arc, « le cœur historique de la ville », s'indignent Jean-Claude Chamaillard et Philippe Sturbelle, respectivement trésorier et adhérent de LCPA.

Il est prévu à l'emplacement de l'ancienne Poste, rasée et dont le terrain est actuellement envahi par des herbes sauvages, la municipalité ayant octroyé un permis de construire le 22 décembre 2009 à Logis 62. Ce groupe immobilier privé de service collectif souhaite y édifier un immeuble de seize mètres de hauteur. Le projet annonce une agence de la Poste en rez-de-chaussée et onze logements locatifs au-dessus.

La municipalité attend le jugement en appel

Jugeant cette bâtisse trop haute par rapport aux autres constructions de la commune, des habitants du Crotoy, Bernard Maresquot et Jean-Paul Hustache, ont déposé un recours au tribunal administratif d'Amiens en mars 2010. La justice administrative a alors « annulé partiellement le permis de construire », rappelle M^e Bruno Odent, conseil de M. Maresquot, le nombre de places de stationnement ne répondant pas au règlement du plan d'occupation des sols (POS) du Crotoy. Bernard Maresquot a ensuite fait appel de



L'angle des rues de la Porte-du-Pont et de la Prison-Jeanne-d'Arc devrait abriter un immeuble de seize mètres de haut. Des marquages au sol réservés pour La Poste matérialisent quatre places de stationnement.

ce jugement devant la cour administrative de Douai (Nord), en demandant l'annulation totale du permis de construire. « L'audience a eu lieu il y a une dizaine de jours », précise M^e Odent. Afin d'être dans

les clous, la Ville a alors accordé un permis de construire modificatif le 24 juillet 2012 à Logis 62, et attribué onze places de parking rue Jules-Verne aux futurs locataires, sur une zone de stationnement

publique également utilisée par les usagers de la Poste. Ce service public est actuellement implanté rue Jules-Verne. Ce nouveau permis de construire est à nouveau l'objet d'un recours initié par Ber-

Des riverains contre le bétonnage du littoral

Défendre le patrimoine crotellois et son architecture typique, en grande partie composée de petites maisons basses qui abritaient des familles de pêcheurs, tel est le leitmotiv d'habitants du village de la baie de Somme. Ces opposants au bétonnage du littoral crotellois, regroupés dans des collectifs comme le Pare (Pour une architecture respectueuse de l'environnement) ou le mouvement Sauvegarde pour la mémoire du Crotoy (SMC), sont à l'affût du moindre projet de construction qui pourrait dénaturer la commune.

Cela a été le cas l'été dernier (le *Courrier picard* du 28 juillet 2012) avec la mobilisation contre la destruc-

tion de la villa La Muchée, située entre la rue des Tamaris et la plage. Mise en vente par certains des héritiers, cette propriété intéressait un promoteur qui souhaitait construire un immeuble sur cette parcelle. Des habitants du Crotoy s'étaient alors opposés à ce projet. Le programme immobilier devait être bâti sur une partie du terrain où était implantée l'école d'aviation des frères Caudron, dont le bord de plage était destiné à un usage de jardinage. Les opposants ne voulaient donc pas d'un nouvel immeuble Amarante, construit à côté de la villa la Muchée et face à la mer au milieu des années 1990. Ce programme immobilier, qui serait donc sur une zone inconstructible, avait suscité la polémique à l'époque.

« Le permis de construire respecte le plan d'occupation des sols que j'applique »

Jean-Louis Wadoux, maire du Crotoy

nard Maresquot et d'autres habitants du Crotoy. L'audience n'a pas encore eu lieu.

Du côté de la municipalité, les commentaires sont livrés au compte-goutte sur cet épineux dossier. Le maire, Jean-Louis Wadoux, note cependant que « le permis de construire respecte le plan d'occupation des sols (qu'il) applique » et attend la décision de la cour administrative d'appel de Douai. Porteur du programme immobilier, aucun représentant de Logis 62 n'a répondu à nos sollicitations.

Quant aux membres de LCPA, dont certains sont à l'origine des recours, ils restent vigilants. La présidente, Emmanuelle Thomas, qui a présenté l'association au maire le 26 janvier dernier, prône un échange entre toutes les parties du dossier. « Nous voulons protéger le patrimoine crotellois et la côte du béton. Bien sûr, il faut une Poste au Crotoy, mais construire un immeuble de seize mètres en plein cœur du centre-ville, ce n'est pas possible. Nous sommes quand même sur le territoire du Grand site de France », développe Emmanuelle Thomas, en soulignant que cette démarche ne constitue pas « une entrée en campagne électorale ». Le jugement de l'appel rendu, « nous souhaitons rencontrer tous les acteurs, Logis 62, la mairie, le syndicat mixte Baie de Somme, afin de trouver une solution », conclut la présidente de LCPA.

On est loin de la tranquillité d'antan du petit village de pêcheurs.

ALEXANDRE BOUARD